A LA DECOUVERTE DE LA SURDITE

Un ouvrage réalisé par le Centre d'Information et de Documentation sur la Surdité (C.I.D.S.)

(Dernière mise à jour : avril 2004)

FFSB

FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE

ASBL

Rue Van Eyck, 11 A/4 - 1050 Bruxelles

Tél./Minitel: 02/644.69.01- Fax: 02/644.68.44

http://www.ffsb.be - e-mail: infos@ffsb.be

BBL 310-0266448-75

1. A LA DECOUVERTE DE LA SURDITE

Tout d'abord un peu de vocabulaire

Sourd : ensemble de la population qui connaît des problèmes de perte d'audition (quel qu'il soit).

Dans certains textes vous verrez le mot « sourd » écrit de 2 façons différentes, en voici l'explication :

- ☺ Sourd (avec S majuscule) fait référence à une personne qui utilise la langue des signes comme principal moyen de communication, qui s'identifie à la communauté sourde.
- ☺ sourd (avec un s minuscule) fait référence à une personne qui est soit née sourde c'est-à-dire n'a jamais rien entendu (surdité congénitale) ; ou soit qui a perdu l'ouïe durant sa petite enfance avant d'apprendre la langue orale (surdité pré-linguale) ; soit qui a perdu l'ouïe ultérieurement (surdité postlinguale)

Malentendant : est un terme qui définit des personnes qui sont atteintes de surdité légère, moyenne ou sévère. Ces personnes éprouvent des difficultés à se situer, elles sont souvent assises entre 2 chaises, elles ne sont pas tout à fait sourde ni tout à fait entendante ce qui entraîne des difficultés dans leurs relations sociales.

Leurs difficultés d'auditions, quant à elles, peuvent être corrigées par des moyens techniques comme des appareils auditifs, une boucle à induction ou autres aides techniques.

Devenu sourd : fait référence à une personne qui est devenue sourde après avoir appris la langue orale.

Méthodes gestuelles :

La langue des signes : langue à part entière pratiquée par les sourds. Nous y reviendrons par la suite car c'est un des éléments fondamentaux de la culture des sourds.

Signeurs : les personnes qui emploient la langue des signes.

Bilingues : personnes pouvant communiquer à la fois en français et en langue des signes.

Dactylologie : alphabet gestuel des sourds qui correspond à l'épellation en langue des signes. Elle est notamment utilisée pour les noms propres. Il existe des différences dans chaque pays.

Méthodes oralistes :

Oralisme : méthode d'apprentissage de la langue basée sur la lecture labiale et l'articulation phonétique, le but principal étant de communiquer avec les entendants.

La méthode oraliste pur se fait sans aucune aide à la lecture labiale

Lecture labiale : action de lire sur les lèvres. Elle reste pour l'enfant sourd ou malentendant une devinette permanente à cause des sosies labiaux (les choses qui se lisent sur les lèvres de la même manière mais qui ont un sens différent)

A titre d'expérience essayer, chez vous, de comprendre le présentateur du journal télévisé en coupant le son, vous constaterez que ce n'est pas si évident que cela à faire.

C'est pour cette raison que se sont développées des méthodes d'aide à la lecture labiale : l'AKA et le LPC

L.P.C., le langage parlé complété : système de codage visuel qui vient en appui à la lecture labiale dont elle supprime les ambiguïtés et dont elle complète les lacunes.

Le principe du L.P.C. consiste à associer à chaque son prononcé un geste (appelé clé ou code). Ces gestes sont effectués près du visage. Ce code se compose d'une configuration de la main pour les consonnes (index pointé, …) et d'une position de la main pour les voyelles (au menton, à la joue, .). Tous les sons peuvent être ainsi représentés. Il y a en tout 5 positions de

la main par rapport à la bouche et 8 configurations digitales simples. La combinaison forme/ place d'une clé correspond donc à une syllabe, ce qui fait du LPC un système particulièrement économique et rapide, pouvant être exécuté au rythme de la parole. Il est enseigné dans certaines écoles.
Le L.P.C. est sans rapport avec la langue des signes. Il existe des codes pour chaque langue étrangère.
L'A.K.A. (L'Alphabet des Kinèmes Assistés) : Un kinème est l'image présentée par le mouvement des lèvres. Pour distinguer les sons, l'A.K.A. accompagne utilise des configurations et des mouvements de la main qui s'effectuent près de la bouche. L'A.K.A. accompagne donc la langue orale mais ne la remplace pas.
La méthode verbo-tonale : méthode d'apprentissage basée sur le rythme musical et corporel.

Classification des pertes auditives

Niveau	Perte moyenne	Perception de la parole
Audition normale ou subnormale	< 20 dB	
Déficience auditive légère	De 20 à 40 dB	La plupart des bruits familiers sont perçus
Déficience auditive moyenne 1er degré 2ème degré	…… de 41 à 55 dB de 56 à 70 dB	Quelques bruits familiers sont encore perçus
Déficience auditive sévère 1er degré 2ème degré	…… de 71 à 80 dB , de 81 à 90 dB	Les bruits forts sont perçus
Déficience auditive profonde 1er degré 2ème degré 3ème degré	……. de 91 à 100 dB, de 101 à 110 dB, de 111 à 119 dB	Aucune perception de la parole. Seuls les bruits très puissants sont perçus
Déficience auditive totale (cophose)	120 dB	Rien n'est perçu

Classification du B.I.A.P. (Bureau International d'AudioPhonologie)

On observe habituellement **deux types de surdité :**

- La surdité de transmission : C'est une surdité liée à une atteinte de l'oreille moyenne ou de l'oreille externe. La perte auditive n'est pas très importante (<60 dB) et on peut souvent y remédier grâce à un traitement médical ou chirurgical.
Lorsque le traitement chirurgical ne peut avoir lieu ou a échoué, on a alors recourt à l'appareillage.
Attention : Dans le cas d'implant cochléaire, on ne peut plus revenir à l'appareillage auditif si l'opération échoue.
Les causes principales sont : les otites chroniques, l'obstruction du conduit auditif externe, l'otospongiose, un mauvais fonctionnement de la trompe d'Eustache, etc..
- La surdité de perception : C'est une surdité liée à une atteinte de l'oreille interne ou du nerf auditif.

Elles sont presque toujours bilatérales. Cette sorte de surdité n'est pas opérable et ne se traite pas avec des médicaments. Les seuls moyens pour améliorer cette affection sont les appareils auditifs.

La surdité peut être soit :
- unilatérale : ce qui signifie qu'une des oreilles reste bonne. On a remarqué que la surdité unilatérale touchait surtout les personnes à la naissance ou au cours de la première enfance.
- bilatérale : dans ce cas, les deux oreilles sont touchées.

Il y a sourd et sourd …

Chaque sourd est différent de par les caractéristiques de sa surdité (types et taux de surdité), la date de survenance de la surdité (né sourd, devenu sourd avant ou après l'apprentissage de la langue, devenu sourd âgé), son contexte familial, son apprentissage et sa manière de communiquer.
Les sourds pallient leur déficience de l'ouïe par une grande acuité visuelle et par la suppléance mentale.
Certains utilisent des appareils auditifs d'autre pas, cependant il est important d'appareiller les enfants dès leur plus jeune âge. Certains sourds n'utilisent que la méthode oraliste, d'autres que la méthode gestuelle, certains utilisent les deux.

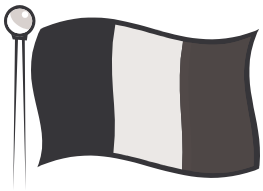

En Belgique

En Belgique, il y a 400.000 personnes sourdes ou malentendantes parmi celles-ci on estime qu'il y a environ 40.000 sourds profonds. Il y a 15 millions de sourds et malentendants en Europe.

Selon les chiffres de l'ONE, Une déficience auditive profonde est dépistée chez un nouveau-né sur mille dans la première année d'existence. Un enfant sur mille supplémentaire est dépisté dans sa deuxième année de vie.
Si on y ajoute les personnes dont l'audition diminue fortement avec l'âge , on arrive à un chiffre de 8% de la population souffrant de trouble de la fonction auditive.
En communauté française, cette situation concerne environ 30.000 adultes et environ 9.000 enfants de moins de 15 ans.
Ce sont les chiffres qui ont été cité dans le rapport de l'étude effectuée par l'Institut Marie Haps dans le cadre de la reconnaissance de la langue des signes en septembre 2003. Il ;faut dire qu'il n'existe pas de statistique très fiable en la matière.

Causes de surdité

naissance (génétique) - maladies (méningites, oreillons,..) - accidents (traumatismes crâniens, plongée sous-marine, avion, bruit fort ,…) - médicaments inadaptés - expositions trop fréquentes et trop longues au bruit (baladeurs, concerts, environnement professionnel,…)- vieillesse

Quelques sourds célèbres

Le compositeur Beethoven, le peintre Goya, la comédienne Emanuelle Laborit, l'acteur Lou Ferrigno (l'incroyable Hulk), Hélène Keller (sourde-aveugle), la Reine Alice de Grèce , mère de Philippe d'Edimbourg, la Reine Alexandra d'Angleterre, Marleen Matleen (actrice), Albert Roty (peintre)
Dans les personnages de fiction, il y a le professeur Tournesol (Tintin) , Bernardo (l'assistant de Zorro)

Les petits plus qui aident la communication avec une personne sourde

- ✓ Parlez normalement : inutile de grimacer, d'exagérer les mimiques les mots seront déformés. Crier n'est ni utile ni souhaitable
- ✓ Il ne vous entend pas venir : attirez son attention afin qu'il ne soit pas brusquement surpris par votre présence
- ✓ Ne parlez jamais à un sourd le dos tourné ou depuis une autre pièce, même en élevant la voix
- ✓ Parlez-lui en face, à hauteur de son visage, distinctement, sans hacher votre élocution et ralentissez votre débit si celui-ci est habituellement rapide
- ✓ S'il a des difficultés pour vous comprendre, modifiez votre phrase en articulant plutôt que de la répéter. En changeant les mots, vous changerez les "images" des lèvres.
- ✓ Si besoin, n'hésitez pas à vous servir d'un support écrit
- ✓ Ne masquez pas votre bouche, ne tournez pas la tête dans tous les sens et efforcez-vous de ne pas trop gesticuler
- ✓ Eviter de « marmonner » pour vous-même en présence d'un sourd, il fera de gros efforts pour vous entendre, inutilement
- ✓ Réduisez les bruits de fond (radio, télévision, fenêtre ouverte, etc.)
- ✓ Un sourd aura beaucoup de mal à suivre plusieurs personnes qui parlent en même temps. Ne l'oubliez pas, indiquez-lui la personne qui parle de manière à ce qu'il puisse orienter son regard dans sa direction
- ✓ L'expression du visage, le regard, les gestes et l'attitude générale sont pour un sourd aussi important que la voix. Pensez-y
- ✓ Enfin, montrez un minimum de patience et de bonne humeur. Rassurez-vous, un sourd analyse rapidement à qui il a affaire

Accès à l'information et intégration sociale

Dans notre société, l'intégration sociale, éducative et culturelle passe essentiellement par la communication orale et /ou écrite. Ceci paraît évident pour tout un chacun mais demeure plus que problématique pour les personnes sourdes.

Tous les sourds, malentendants et devenus sourds reconnaissent qu'ils partagent les mêmes problèmes d'accès à l'information et à la communication.

Pour rendre l'information accessible aux sourds, il faut passer par le canal gestuo-visuel. (c'est à dire très visuelle accompagnée de gestes). Or, la majorité de la population en Belgique utilise le langage oral

Les références culturelles des sourds et malentendants de naissance sont différentes des nôtres, elles proviennent d'une logique particulière, basée sur la perception visuelle du monde.

Bien que les sourds et les malentendants aient appris le français, certains développent une aisance dans cette langue d'autres non.
L'enfant sourd ou malentendant, contrairement à l'entendant, grandit avec un grand manque d'informations auditives précieuses et multiples qui construisent l'individu et l'aide à appréhender et à comprendre le monde (langage, conversation, enseignement, radio, télévision, etc…)

En effet, les sourds ne baignent pas depuis leur enfance dans l'ambiance sonore qui leur permettrait de connaître toutes les subtilités du langage parlé. Que de mots inconnus et que de tournures de phrases complexes à la seule lecture du journal… quand cet exercice ressemble au déchiffrage d'une langue étrangère cela entraîne souvent un découragement et un isolement.
Il est vrai aussi que le langage naturel de la personne sourde s'appuie sur la perception visuelle et par conséquent, sur l'utilisation de l'espace dans une multitude de signes.

2. LA COMMUNICATION

Les aides techniques utilisées par les sourds

Pour améliorer le seuil d'audition

Les appareillages : il en existe de différents types. Le choix est déterminé avec l'audioprothésiste en fonction du type de surdité.
Les appareils auditifs (ou de corrections auditives) sont seulement des aides. Un malentendant appareillé ne retrouve pas la même audition qu'un entendant.
A la vue d'un appareil auditif, l'interlocuteur tire deux conclusions : une vraie et une fausse. La vrai est que la personne n'est pas complètement sourde et la fausse qu'elle entend suffisamment.
Aucune prothèse ne peut compenser parfaitement une perte d'audition en raison des dommages existant au niveau de l'organe de l'audition, de la nature des sons amplifiés et des limites électro-acoustiques de la prothèse.
Exemple pour bien faire comprendre la limite des prothèses auditives : lorsqu'une personne est atteinte de myopie lorsqu'elle met ses lunettes, elle voit aussi bien qu'une personne sans problème de vue, la personne qui a une déficience auditive même avec sa prothèse, elle n'entendra jamais comme une personne qui entend bien.

L'implant cochléaire est un système qui nécessite une opération chirurgicale. Cela ne veut pas dire que la personne devient entendante.

D'autres aides techniques sonores existent, telles que l'amplification classique, la boucle d'induction magnétique audiofréquence, la transmission par ondes….
Chaque technique répond à différentes situations et possède ses avantages et ses inconvénients.

Dans la vie courante

Depuis toujours, les sourds aménagent eux-mêmes leur logement au fil du temps des aides techniques se sont développées ainsi divers appareils permettent de « visualiser » les bruits.
Par exemple dans le cas du réveil, le bruit est remplacé par la lumière : la lampe de chevet s'allume ou un flash se déclenche. On peut également utiliser les vibrations : le sourd place alors un réveil vibrant sur lui ou en dessous de son oreiller.

Chez soi, en général, ils utilisent la technique suivante : les bruits (sonnerie de la porte d'entrée, pleurs d'enfants, alarmes, …) sont captés par un micro, celui-ci transmet l'information par un circuit électrique ou par ondes radio et un avertissement est obtenu par des voyants lumineux, des flashs, des lampes, des vibrateurs ou même des ventilateurs.

Adaptation des espaces pour faciliter l'accès aux sourds

L'idée d'adapter l'espace, c'est-à-dire l'architecture, aux personnes sourdes est encore peu répandue dans le monde. Comme la surdité est un handicap invisible, la plupart des gens pensent souvent que les sourds ne rencontrent pas de problèmes particuliers dans leur environnement en dehors de la communication avec les entendants. Il est donc important d'informer et de former les entendants aux problèmes rencontrés par les sourds.

Quelques exemples d'améliorations facilement réalisables et pourtant rarement prises en compte chez nous

Ascenseurs :

Lorsqu'une personne sourde est coincée dans un ascenseur que fait-elle ? Elle crie comment sait-elle que quelqu'un l'a entendu et que doit-elle faire ? Pour remédier à cela, il faudrait équiper les ascenseurs d'un interphone doublé d'un inducteur magnétique, caméra, voyants lumineux indiquant que l'appel a été entendu et que l'on met tout en œuvre pour venir en aide à la personne coincée. Il faudrait également un mode d'emploi facile et lisible, illustré par des dessins.

Restaurants :

Pour aider la personne sourde a faire un choix, il faut des menus ou une carte reprenant les différents plats. Pour l'addition, il faut qu'elle soit détaillée et lisible, il faut aussi afficher les prix

Guichets :

Notamment dans les gares, c'est là que le problème se pose de manière la plus cruciale. Afin de simplifier ses démarches, il faudrait des caisses où le prix est indiqué clairement, un interphone avec boucle à induction permettant une meilleure perception du son dans l'appareil auditif. Enfin, il faudrait que les guichets soient bien éclairés afin de permettre une bonne communication visuelle.

Transports en commun (train, tram, bus)

Il est utile d'équiper les quais de gares de moniteurs T.V. ou de panneaux indicateurs afin de signaler notamment les changements de quais, des informations sur les perturbations de trafic éventuelles, annoncer les arrêts et la fermeture des portes par un signal lumineux

Téléphones publics :

Pour permettre aux personnes sourdes ou malentendantes de prévenir quelqu'un en cas de problème, il faudrait des cabines téléphoniques avec un amplificateur de son ou des minitels publics. Dans le même ordre d'idée, il faudrait que dans certains lieux publics (gares, aéroports, hôpitaux,..), les personnes sourdes puissent avoir accès à un fax.

Théâtres :

Pour permettre aux personnes sourdes de pouvoir suivre une pièce de théâtre, il faudrait utiliser le « surtitrage », sorte de panneau lumineux sur lequel défilent les dialogues

Dans les architectures et dans l'agencement intérieur, il faut toujours tenir compte du visuel c'est-à-dire espace bien éclairé, possibilité de voir partout, …..
Toutes ces réflexions peuvent être transposées pour chaque situation de la vie quotidienne : Transports – Etudes – Emploi – Santé – Sécurité – Justice – Culture

Le domaine des télécommunications :

Pour l'utilisation du téléphone, différentes aides sonores peuvent être adaptées permettant une meilleure compréhension pour certains malentendants.
Le minitel et le fax assurent un contact direct avec l'extérieur. Le minitel tend malheureusement à disparaître et à être remplacé par l'ordinateur (internet – e-mail).
Le bip « vibrant » (sémaphone ou sémascript) avec affichage permet de savoir qui vous appelle et éventuellement de recevoir un court message mais la réponse n'est pas possible.

Les GSM ou téléphones portables : actuellement, il existe 3 types d'appareils, chacun d'eux utilisable suivant les besoins et le degré de surdité de la personne sourde. Il s'agit :

- Du GSM « traditionnel » mais utilisé uniquement dans sa fonction « texte » c'est à dire envoi et réception de « SMS » un petit message de 160 caractères que chacun peut recevoir sur son GSM. Les « SMS » peuvent aussi être envoyés au départ d'un PC via internet.
- Du GSM-Fax combiné. Cet appareil est équipé d'un clavier alphanumérique qui permet d'envoyer des fax et aussi des « SMS » au départ d'un téléphone portable ou d'un fax/téléphone fixe. Il permet de recevoir des faxes, des « SMS ». Cet appareil est néanmoins très cher et donc peu accessible.
- Pour les sourds moyens et malentendants appareillés il existe un accessoire adaptable sur les GSM qui s'appelle « une boucle à induction ». Ceci permet, moyennant le réglage de la prothèse en position « T » de comprendre et de suivre une communication téléphonique normale. Un des principaux inconvénients de ce système c'est qu'il consomme assez bien de piles, il est cher et fragile.

L'accès à l'information

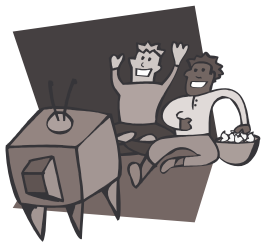

En Belgique francophone, seul le JT est traduit par un interprète et accessible aux sourds. En Angleterre, par exemple, 80 % des émissions sont accessibles aux personnes sourdes grâce aux sous-titrages.
Le télétexte permet, grâce à un décodeur, d'obtenir le sous-titrage d'émissions et de films (RTBF = 777 sur le télétexte). Il est aussi possible de s'abonner à canal + pour obtenir des films sous-titrés, il s'agit souvent de version originale étrangère.

L'émission « Tu vois ce que je veux dire » est réalisée pour les sourds et par les sourds, aidés par des entendants, tous bénévoles. Elle est programmée une fois par mois sur la RTBF. Les télévisions communautaires relaient parfois l'information pour les sourds.
Les média donnent parfois une image trop réductrice de la population sourde. Désormais, le grand public croit que les sourds sont des signeurs et des muets. Ils oublient les personnes malentendantes, oralistes qui ne pratiquent pas la langue des signes et augmentent ainsi leur handicap.

Des aides « humaines »

Un autre moyen est d'utiliser un interprète français /langue des signes comme un interprète français /anglais.
Il y a seulement une vingtaine de personnes agissant comme interprètes en Belgique francophone. Les sourds font appel à eux pour assister à des réunions et à des conférences, suivre des cours, aller chez le médecin ou l'avocat, suivre la visite guidée d'une exposition,…
Jusqu'à présent le statut d'interprète en langue des signes n'est pas encore reconnu mais dans le cadre de la promotion sociale une formation est en cours.
En Wallonie et à Bruxelles, les sourds ont droit à quelques heures d'interprétations gratuites par an. Les démarches à suivre et les conditions d'octroi sont différentes d'une région à l'autre (Wallonie- Bruxelles – Flandre).

3. LA LANGUE DES SIGNES

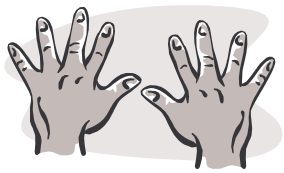

C'est une langue de poésie, d'émotion, d'image, une langue d'expression vraie, qui part du cœur et s'adresse à l'imaginaire …

Petit aperçu de la langue des signes

Chaque signe du vocabulaire de la langue des signes se compose d'un ou plusieurs mouvements dans l'espace, de une ou des deux mains, placée(s) dans une (des) forme(s) précise(s). Il exprime un concept (mot en langue orale) précis.
L'épellation est une manière d'écrire les mots dans l'espace, chaque lettre étant représentée par une forme particulière de la main. Elle n'est utilisée que lorsque intervient un nom de personne ou de lieu peu connu, ou encore lorsque le signeur ne connaît pas le signe correspondant d'un terme de vocabulaire qu'il a lu (technique ou scientifique, par exemple).
La langue des signes n'utilise pas uniquement les mains pour la communication. L'expression du visage et du corps intervienne également dans le sens d'un signe et/ ou donne une indication grammaticale.
La grammaire en langue des signes est complexe et riche en nuances précises. Ses règles répondant aux lois d'une logique visuelle significative. Alors qu'une langue orale exprime les éléments d'une phrase un à un, il n'est pas rare qu'en langue des signes plusieurs éléments de la phrase soient exprimés en même temps, dans un signe complexe.
La langue des signes utilise énormément la localisation (situation dans l'espace des personnes, objets, lieux; etc...du discours). La localisation permet d'indiquer les situations et les liens entre les objets, les personnes ou les lieux. Elle peut aussi remplacer l'utilisation de pronoms.
Pour donner une comparaison, on pourrait dire que le signeur agit un peu comme l'oeil d'une caméra.

Les questions les plus fréquemment posées à propos de la langue des signes

1. La langue des signes est-elle universelle?
Non, chaque pays, chaque région parfois, possède sa langue des signes, témoin d'une culture et de modes de vie qui lui sont propres.
2. Est-il possible d'exprimer une pensée abstraite en langue des signes?
Oui, tout autant que dans les langues orales.
3. Comment pense une personne sourde si elle n'utilise pas les mots?
La pensée se développe sur base d'images, de sensations, d'impressions pour se construire...et des mots écrits puisque ceux-ci sont appris.
4. Est-ce difficile d'apprendre la langue des signes?
Oui...et non. Les personnes entendantes n'ont pas l'habitude de s'exprimer sur base visuelle, ni d'ailleurs d'utiliser leurs mains et leur corps. Cependant la difficulté dépend également des capacités de chacun.
5. Les sourds épellent-ils tous les mots pour communiquer?
Non, les sourds utilisent des signes qui sont des images symboles des concepts exprimés. C'est l'ensemble des paramètres du signe (*) ainsi que l'expression du visage et du corps qui crée une image précise de l'idée exprimée.
(*) paramètre du signe = forme de la (les) main(s) - orientation de la main - place occupée par la (les) main(s) - direction et vitesse du mouvement exécuté
6. Comment appelle-t-on la langue des signes en Belgique?
Dans la partie francophone du pays, la langue des signes est appelée "langue des signes de Belgique Francophone" (LSBF).
7. Quelle différence y a-t-il entre langue des signes et français signé?
La langue des signes est une véritable langue avec un lexique et une grammaire. Elle est la communication spontanée des personnes sourdes et, à travers le monde, chaque langue des signes est porteuse de la culture propre aux personnes qui l'utilisent.
Le français signé, lui, est une méthode faussée de communication qui utilise le vocabulaire de la langue des signes dans une structure grammaticale et un ordre appartenant à la langue orale. Il sert uniquement à montrer l'ordre des mots dans une phrase en français mais ne peut transmettre de manière valable la pensée de quelqu'un, puisqu'il ne respecte pas les règles grammaticales de la langue des signes et la nécessité d'une logique visuelle.

Mise en garde : politesse ou communication ?

Dans nos pays, il est impoli de montrer du doigt, de faire trop de gestes, d'exagérer l'expression du visage , de dévisager son interlocuteur, de lui toucher le bras, de pointer de l'index vers une personne…. Chez les sourds, cette façon d'être, est impérative pour communiquer !

C'est une langue vivante où l'on invente tous les jours

L'origine des signes est parfois difficile à déterminer : ils sont souvent le mélange de plusieurs dialectes.
Après l'école, les sourds développent leur langue en communiquant entre eux et en travaillant au sein de différentes associations.
Pour conserver à la langue des signes toute sa richesse, la nécessité est apparue de créer des dictionnaires et des lexiques : c'est le Centre Francophone de la Langue des Signes (C.F.L.S.) qui s'en occupe.

La langue des signes a été reconnue comme langue officielle en Belgique le 21 octobre 2003

Il reste encore beaucoup de choses à faire avant la réelle application de cette reconnaissance. Il faut déterminer quels sont les besoins exacts des personnes sourdes et évaluer le coût des interventions

Un peu d'histoire des sourds

Bien qu'il existe des traces écrites au début de notre ère (la Bible, Platon) concernant des personnes sourdes et des langages gestuels, les sourds n'étaient, en général, pas considérés comme des individus par les sociétés dominantes (Grèce - Rome).
Au Moyen Âge, ils étaient toujours en marge de la société malgré quelques tentatives d'instruction isolées.
Avec l'ouverture d'esprit de la Renaissance, apparaissent les premières tentatives concrètes d'instruction des sourds par langage gestuel. Une des plus réussie fut celle du moine espagnol Ponce de Léon.
En 1760, la première école pour sourds est ouverte à Paris par l'abbé Michel de l'Epée. Il base son enseignement sur un mélange des signes utilisés par des sourds, « l'alphabet manuel », et des gestes de son invention, « les signes méthodiques ».
Il suscite l'intérêt de l'opinion publique et recueille des subsides grâce à des démonstrations publiques.
D'anciens élèves, devenus professeurs, fondent des écoles à travers l'Europe (environ 200 au début du 19éme siècle)
Joseph Henrion (1793 – 1868), élève de l'Institution de l'Abbé de l'Epée, est le premier professeur belge. Il enseigne à Liège dans la première école pour sourds fondée par Jean-Baptiste Pouplin.
Par la suite, d'autres écoles ouvrent leurs portes aux quatre coins du pays.
En 1838, Ferdinand Berthier développe les droits des sourds à Paris.
En 1864, Edward Gallaudet crée la première école pour sourds aux Etats-Unis avec l'aide de Laurent Clerc, ancien élève de l'Institut ; elle est aujourd'hui devenue une université (la seule université pour sourds au monde !).
En 1880, « le Congrès de Milan », traîtant de l'éducation des sourds et composé en quasi majorité d'entendants, décide de proscrire toute utilisation de la langue des signes pour la remplacer par la méthode orale pure.
C'est une véritable catastrophe pour les sourds. Pendant les cent années suivantes, même si la langue des signes est toujours pratiquée, elle s'appauvrit progressivement et se diversifie en dialectes propres aux communautés isolées les unes des autres.
En 1922, Emile Cornet fonde la Fédération Sportive Belge pour les sourds.
En 1924, les premiers Jeux Olympiques pour sourds sont présentés à Paris.

En 1977, est créée la Fédération Francophone des Sourds de Belgique. Entre les années 70-80, beaucoup d'associations ont été créées. C'est également à ce moment, qu'apparaît la traduction en langue des signes du Journal télévisé à la RTBF.
En 1994, la première Journée Mondiale des Sourds est organisée à Liège.

4. LA FORMATION ET LE MONDE DU TRAVAIL

L'éducation constitue un des problèmes majeurs des personnes sourdes

L'enseignement et la formation

A Bruxelles et en Wallonie, les parents d'enfants sourds sont confrontés à deux choix :

- le premier, est d'insérer leur enfant sourd en enseignement ordinaire avec ou sans aide (interprétation en langue des signes, LPC, AKA, reformulation, prise de notes …) . De nombreux enseignants ne disposent ni de formation ni de ressources nécessaires pour rencontrer les besoins spécifiques des enfants sourds. Etre le seul sourd dans une classe d'entendants n'est pas une chose évidente. Il est donc important d'informer le corps professoral et à la direction sur les attitudes à adopter face à un élève sourd.

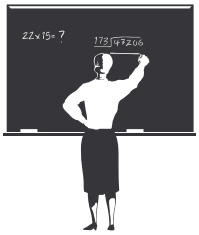

- Le second, est d'inscrire leur enfant en enseignement spécial. Il n'existe que 7 écoles de ce type. La priorité est donnée à l'apprentissage de la langue orale, apprentissage qui passe par la rééducation des restes auditifs, par la logopédie, par la lecture labiale et par des techniques qui permettent une visualisation de la langue orale. La langue des signes n'y est pas enseignée. Certaines écoles possèdent pourtant des « ateliers bilingues » et quelques professeurs apprennent la langue des signes de leur propre initiative.

Le bilinguisme devrait être une obligation dans l'enseignement. La reconnaissance de la langue des signes aurait, à cet égard, un effet très positif.

Dans le domaine de l'éducation, de nombreuses améliorations sont possibles :

- Equiper les professeurs de micros-cravates et d'émetteurs ;
- Donner tous les cours par écrit
- Créer un mouvement de solidarité auprès des étudiants pour que les notes de cours soient photocopiées pour les sourds
- Enregistrer les cours pour que les élèves puissent travailler avec des parents ou des amis en dehors des heures de cours
- Prévoir des interprètes pour certains cours et examens oraux
- Faciliter la lecture labiale en organisant une bonne vision pour les élèves
- Privilégier certaines aides classiques comme le rétroprojecteur

Il ne faut pas oublier que l'enfant sourd suit presque toujours une rééducation logopédique, prise sur son temps de loisirs.
Ses difficultés l'obligent à travailler plus longtemps et à être concentré sans arrêt, ce qui représente un effort important.

L'emploi

Egalités en matière d'emploi

Pour la plupart des gens, la possibilité de travailler est un élément fondamental de leur vie.
Les personnes sourdes sont confrontées à des barrières importantes pour obtenir et conserver un emploi.
Il y a quelques années, les sourds, très habiles étaient souvent cantonnés dans des travaux manuels, ils s'installaient comme indépendants (cordonnier, menuisier, tailleur,….).
Depuis l'instauration des ateliers protégés (entreprises de travail adapté), certains travaillent dans ces structures qui ne sont pas vraiment adaptées pour eux mais plus à des personnes lourdement handicapées.

Le développement de la formation professionnelle, l'adaptation du poste de travail et le recours à des interprètes en langue des signes ont permis aux sourds de plus en plus d'accéder à des études et ainsi à des fonctions dans secteur tertiaire (informatique, encodage, architecture….).

Qualifications et compétences du travailleur sourd

Tout comme chez les personnes entendantes, les talents et compétences de la personne sourde varient d'un individu à l'autre. .

Les personnes sourdes éprouvent certaines difficultés à affronter la compétitivité du marché du travail car il y a une discrimination concernant l'embauche de ces personnes liée à des préjugés et une mauvaise connaissance du handicap. Les craintes de l'employeur sont généralement axées sur des questions de sécurité et de communication.

La communication ne représente pas une aussi grande difficulté que les patrons semblent vouloir le croire. Pour la plupart des tâches à accomplir une bonne démonstration de ce qu'il y a à faire vaut souvent mieux que de longs discours. D'autre part, le travailleur ne tardera pas à communiquer d'une manière ou d'une autre avec ses collègues. Avant de travailler, il avait déjà une certaine habitude à communiquer avec le monde des entendants. Il est parfois surprenant de constater le nombre de ses collègues qui apprendront l'épellation digitale (dactylologie) ou la langue des signes. La surdité est un handicap sérieux de communication mais non insurmontable. Juger une personne sourde uniquement sur sa surdité n'est pas une façon de connaître ses compétences et ses qualités.

Si vous souhaitez vous informer davantage sur la surdité, ses conséquences et ses implications dans la vie de tous les jours vous trouverez à la fin de cette notice une bibliographie et filmographie.

Quels sont les métiers accessibles aux sourds et malentendants ?

Il est impossible d'apporter une réponse directe à cette question. Même dans le milieu ordinaire, pour les entendants, aucun organisme n'est capable de faire ce type de prévision. Toutefois, il nous semble intéressant de reprendre, en résumé, le texte de Marc Renard, un sourd français, publié dans le recueil d'informations du 1er Forum Emploi-Formation qui s'est déroulé à Bruxelles le 8 et 9 mai 1999.

« La tentation est grande de répondre que tous les métiers sont accessibles puisqu'il y a des sourds ou malentendants dans toutes les professions ! Mais, bien sûr, nous connaissons tous des métiers inaccessibles aux sourds ! Par exemple : pilote d'avion de ligne ... Toutefois, si vous avez la passion de l'aéronautique, donc pour un métier impraticable, vous trouverez des centaines d'autres métiers dans la même branche (conception, dessin, gestion, ...). Par ailleurs, pour un même métier il y a des pratiques différentes. Un pharmacien sourd pourra difficilement servir des clients dans une pharmacie mais il pourra très bien s'intégrer dans un laboratoire de recherche.

Il vous faut donc réunir des informations très détaillées sur les vraies pratiques professionnelles et pour cela il n'y a qu'une solution : interroger les adultes sourds ou malentendants. Eux seuls ont l'expérience qui permet d'identifier les problèmes et les solutions possibles. Il ne s'agit surtout pas de trouver un « modèle » à copier mais de bénéficier des expériences, parfois contradictoires, et toujours très diverses des uns et des autres, et d'en faire votre propre synthèse, à votre manière, selon votre projet personnel.

La clé du succès est de trouver un équilibre entre ce que l'on aime faire et un débouché professionnel. Si vous avez une passion pour vos études, ce sera plus facile (et nous irons jusqu'à dire que seule la passion permet de réussir des études longues et difficiles) mais il faut concilier la passion avec un solide réalisme.

Certains pensent aussi qu'ils pourront travailler dans le milieu des sourds. Il y a des exemples de brillantes réussites. Seulement, les métiers que l'on peut exercer dans le monde sourd sont peu nombreux : acteur, éducateur spécialisé, professeur en LS, conseiller social ...
Quant à la surdité, là encore il faut être honnête et réaliste. Un métier qui exige un usage intensif du téléphone, beaucoup de réunions avec de nombreuses personnes, d'innombrables contacts avec des inconnus, n'est pas pour nous. Mais, à contrario, il faut aussi savoir traiter la surdité avec une bonne dose de mépris. Nous ne sommes pas que des sourds, nous sommes des hommes et des femmes avec notre personnalité, notre caractère, nos talents et nos qualités et aussi quelques petits défauts tout à fait mineurs (sic)...
Enfin, il faut penser à long terme et savoir que :

- L'audition ne s'améliore jamais avec l'âge. Pensez-y et choisissez plutôt un métier que vous pourrez conserver même si vous devenez complètement sourd.
- Un diplômé, même de niveau modeste, dans une branche bien choisie trouvera bien plus facilement à mener une carrière qu'un super diplômé dans une branche mal choisie.
- Une autre chose qui compte beaucoup dans la vie professionnelle, c'est l'autonomie. Si vous êtes trop souvent dépendant des autres, d'un assistant, d'un interprète, vous aurez beaucoup de problèmes et d'échecs ... Par exemple : qui paye l'assistant ? Ledit assistant, une fois l'expérience acquise, prend la place du sourd ... L'associé se décharge des corvées (il en existe dans tous les métiers) sur le sourd ... Le partage des bénéfices n'est pas toujours très égalitaire, etc.. »

Les aides techniques à la communication

Pour remédier concrètement à certaines difficultés voici une énumération (non exhaustive) des moyens techniques existants :

- **La communication interne :**

Pour la sonnerie de la porte d'entrée : il existe des flashs qui permettent d'avertir la personne sourde, voici un exemple d'appareil : le système d'appel Lisa sans fil transforme les signaux acoustiques (sonnerie de porte, …) en signaux lumineux.

Chaque émetteur et récepteur est équipé d'une prise de courant afin que la prise existante ne soit pas rendue inutilisable.
Les fonctions de Lisa sont multiples. L'émetteur-sonnette « porte d'entrée » possède deux entrées distinctes : l'une pour la porte principale de l'immeuble, l'autre pour la porte du bureau.
Un émetteur-sonnerie de téléphone (permettra à la personne sourde d'avertir une personne entendante que le téléphone sonne) est également disponible ainsi que d'autres options : émetteur d'alarme, témoin de température, indicateur de niveau liquide, stylo vibrant servant de minuterie.
Suivant la source sonore, le flash du récepteur émet des éclairs lumineux de rythmes différents. Les diodes du récepteur permettent d'identifier l'origine de l'appel (durée maximale 30 secondes après la fin de l'appel).

- **La communication extérieure :**

1. Le fax ou modem
   En terme d'aides à la communication, le fax et la transmission d'informations d'ordinateur à ordinateur via modem s'avèrent des outils performants au service des personnes sourdes ou malentendantes.
2. Le sémaphone vibrant
   Pour appeler la personne sourde lorsqu'elle est soit à l'extérieur soit loin de la personne qui l'appelle (ex. : le jardinier sourd qui travaille au fond d'une pépinière, le kiné qui travaille dans un hôpital,….))

3. Le GSM-Fax
   Pour appeler la personne qui travaille à l'extérieur (déplacement en voiture ou camionnette …)
4. Internet :

Plus que n'importe qui, les sourds et les malentendants ont un besoin de communiquer et d'échanger des informations avec d'autres personnes, à fortiori pour s'intégrer professionnellement. A ce niveau, Internet constitue un outil remarquable dont la personne sourde peut faire usage au même titre qu'une personne entendante. C'est pourquoi beaucoup de sourds ont leur adresse e-mail et certains d'entre eux créée leur propre site.
Il existe d'ailleurs, aux Etats-Unis, un réseau spécifique créé par et pour les sourds, le Deaf World Web.
Internet permet de communiquer mais isole aussi les personnes (entendantes ou sourdes) qui, finalement, ne sortiront plus de chez eux.

Pour l'achat de matériel d'adaptation du poste de travail, l'employeur peut avoir une aide financière de la part soit du Service Bruxellois Francophone d'Intégration Sociale et Professionnelle des Personnes Handicapées (pour la région de Bruxelles), par l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (pour la région wallonne), par le Vlaamse Fonds (région flamande).

5. L'AVENIR

Les revendications de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (F.F.S.B.)

La reconnaissance de la langue des signes comme quatrième langue nationale

La Finlande est le seul pays européen à inclure « le droit d'utiliser la langue des signes dans sa Constitution nationale et ce depuis 1995 ». La reconnaissance de la langue des signes s'est faite récemment (le 21 octobre 2003) mais reste à travailler pour réaliser les arrêtés d'applications.

Un enseignement en langue des signes

En Suède, l'enseignement se fait en langue des signes dans les écoles spécialisées. En Finlande, elle est considérée comme langue d'apprentissage, le Finnois est enseigné comme seconde langue.
Aux Etats Unis, il existe une Université pour sourds, l'Université Gallaudet.

Plus d'émissions interprétées et sous-titrées à la télévision

En Angleterre, 80 % des programmes sont accessibles aux sourds (41 heures sur BBC1, 31 heures sur BBC2)

Un centre culturel pour sourds

En Finlande, au centre d'Helsinki, « La Maison Claire » accueille tous les sourds qui veulent assister à des spectacles et des réunions en langue des signes, suivre des formations adaptées et pratiquer leur culture en toute liberté.

6. UNE LANGUE, UNE CULTURE

Les personnes sourdes ont une identité commune et ont leur propre culture : la culture sourde

Ce sujet est une source de débats parfois vifs.
La langue des signes comme toute langue, véhicule une idéologie qui est propre et qui est d'abord celle d'une minorité. On ne peut nier que la pratique régulière d'une langue (signée ou orale) soit un trait culturel fort.
La culture sourde peut se définir comme l'ensemble des caractéristiques du comportement des sourds signeurs (pratique de la langue des signes, attitudes sociales, savoir-vivre, humour, productions culturelles spécifiques,…) qui les différencient des personnes entendantes. Cette culture sourde n'est pas tout à fait « universelle » car propre à chaque pays.
La culture sourde remplit un rôle important d'intégration sociale, au moins dans la communauté des sourds-signeurs, pour les personnes sourdes exclues de tous les vecteurs d'intégration (famille, éducation, armée, travail…) . Elle permet de se former une bonne opinion d'eux-mêmes, de trouver des racines dans le passé, dans « l'histoire des sourds » et, donc, de s'inscrire dans l'avenir.
Les sourds, au sein d'associations et de foyers, pratiquent de nombreux sports : football, tennis de table, basket… Il existe même des Jeux Olympiques pour sourds (depuis 1924). Ils créent également des pièces de théâtre ou des spectacles en langue des signes.
Assez curieusement, les sourds aimaient danser ! En effet, les vibrations de la musique leur permettent de sentir le rythme de la musique.

Charte du Sourd

1. Le sourd a droit à sa langue naturelle, la langue des signes ; il utilise librement et souverainement

2 .Le Sourd a le droit d'utiliser la langue des signes dans toutes ses relations avec la société

3. Le Sourd a le droit de consulter les services de santé de son choix et de bénéficier d'une sécurité d'existence

4. Le sourd a les mêmes droits juridiques que tous les citoyens

5. Le Sourd a le droit de s'informer comme tout citoyen

6. Le Sourd a les mêmes droits à l'enseignement et à la formation que tous les citoyens

7. Le Sourd a le droit de choisir sa formation et sa profession

8. Le Sourd a le droit de participer aux projets et aux décisions qui le concernent

9. Le Sourd a les mêmes droits à la sécurité que tous les citoyens

10. Le Sourd a les mêmes droits culturels que tous les citoyens

Il reste encore beaucoup de choses à réaliser pour que les personnes sourdes ou malentendantes soient reconnues comme citoyens à part entière avec les mêmes droits que tous.

Si vous voulez en savoir plus sur la surdité

MINI BIBLIOGRAPHIE

Pour adulte et jeunes gens :

« **Le Cri de la Mouette",** Emmanuelle Laborit - Robert Laffont 1994
"Quand l'Esprit entend", Harlan Lane - Odile Jacobs 1991.
"La Planète des Sourds", Jean Grémion - Presses Pocket 1991.
"Des Yeux pour Entendre" , Oliver Sacks - Seuil 1990.
"Sourd et alors ?", Chantal de Folleville - International Visual Theater (IVT)1992
"Lexique des Signes " - Centre Francophone du Langage des Sourds 1993.
"La Langue des Signes - Histoire et grammaire", Bill Moody - IVT 1983
"Le Langage des Signes" - J. Rondal, F.Henrot, M. Charlier - Mardaga 1986
"Histoire des Sourds en Belgique, en France et dans les Autres Pays",
Bernard le Maire 1993.
"L'Enfant Sourd" - Ch. Lepot- Froment, N. Clerebaut - De Boek 1996
" Psychologie de la Surdité"- B. Virole - De Boek 1996
" Le Cri du Silence"- M. Goffin - Bernard Gilson Editeur 1996
" La déchirure" - Bertrand Dubreuil - Editions l'Harmattan 1997

Pour les enfants :

"David, l'étrange" - Véronica Robinson - édition Castor Poche Flammarion, 1980
"Le guignol du fond de la cour" - René Pillot, Serge Bloch - Castermann - Huit &plus
"Léo, l'enfant sourd" - Yves Lapalu - Edition ARDSS, 1998
"Ma petite sœur est sourde" - APEDAF - 1998 (2ème édition)
"Mon copain sourd" - APEDAF - 1998
"Mon petit frère sourd à l'hôpital" - APEDAF, 1998

MINI FILMOGRAPHIE

Les enfants du Silence de Mark Medoff
Le Pays des Sourds de Nicolas Philibert
Le mur du silence avec Marlee Matlin
Professeur Holland Opus avec Richard Dreyfuss
Au delà du Silence (Beyond Silence) de Caroline Link (film allemand)
Danse des Mains de Phil Dänzer, Peter Hemni et Enrico De Roberto
La vie silencieuse de Marianna Ucria de Roberto Faenzo

Centre d'Information et de Documentation sur la Surdité (C.I.D.S.)
rue Van Eyck 11 a Boîte 4 à 1050 Bruxelles (Ixelles)
Tél.: 02/644 69 01 - Fax : 02/644 68 44
Accessible au public les lundis, mercredis et vendredis
de 9h à 12h30 et de 14h à 16h - ainsi que les derniers samedis du mois de 14h à 16h30
Sur rendez-vous uniquement

Quelques adresses utiles pour recueillir des informations

A.P.E.D.A.F.
Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones
Rue Van Eyck 11 A Boîte 5 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/644 66 77 - Fax : 02/640 20 44 - E-Mail : apedaf@skynet.be
Site Internet : http://apedaf.integral.be
Association de parents, guidance et aide aux parents d'enfants sourds ou malentendants

Centre d'Information et de Documentation sur la Surdité (CIDS- FFSB)
Rue Van Eyck 11 A Boîte 4 - 1050 Bruxelles
Tél. :02/644 69 01 - Fax : 02/644 68 44 - E-mail : cids@ffsb.be

Centres de Santé pour Sourds
Promotion de la santé : Rue Van Eyck 11 A Boite 5 1050 Bruxelles
Tél. :02/640 05 60(bureau)
Soins médicaux : Maison Médicale d'Anderlecht, Avenue Clémenceau 98 à 1070 Bruxelles Tél. :02/521 30 44 - Fax :02/521 38 19
Accès aux soins et à l'information sur la santé pour la population sourde, malentendante et son entourage

F.F.S.B.
Fédération Francophone des Sourds de Belgique
Rue Van Eyck 11 A Boîte 4 - 1050 Bruxelles
Tél.: 02/644 69 01- Fax : 02/644 68 44 - E-mail :infos@ffsb.be –
Site Internet : http://www.ffsb.be
Reconnaissance des droits de la personne sourde en collaboration avec d'autres associations, informer les associations qui sont membres des différentes activités organisées

C.F.L.S.
Centre Francophone de la Langue des Signes
Rue Palais d'Outre Ponts 458 - 1020 Bruxelles
Minitel/Fax : 02/478 14 48
Informations sur la langue des signes, organisation de cours de langue des signes, édition de lexiques, ….

Ligue Belge de la Surdité
Organise des cours de lecture labiale dans diverses provinces
C/o Mme Deconninck-Robert
Klimoplaan 15 - 1702 Groot- Bijgaarden - Tél. : 02/466 68 87